

Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

Délibération n°2025-050

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 novembre 2025

Le 25 novembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 14 novembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT (Adjoint), L. BOUVERET, E. CANU, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, N. MOTARD, F. RIVIER.

Absents excusés : F. MATHE (pouvoir à F. RIVIER), A. CAVARD, O. CLABAUX (pouvoir à A. GRIMARD), M-H. DUPUY, E. POUIT.

Secrétaire de séance : A. GRIMARD

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14

Présents : 9

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

Rapport annuel 2024 du SMICVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-39 et L.5211-40-2 ;

Considérant que le Président d'un Syndicat Mixte adresse chaque année, le rapport annuel d'activités ;

Considérant la présentation des principales lignes en séance ;

Après exposé du rapport, le conseil municipal décide, à l'unanimité de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2024 du SMICVAL.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 25 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme délibéré le 25 novembre 2025

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.